



INSURANCE BROKERS ASSOCIATION OF CANADA  
ASSOCIATION DES COURTIERS D'ASSURANCES DU CANADA

Communiqué : Secteur de l'assurance

## **La Compagnie d'assurance Trisura Garantie demeure un partenaire à part entière du Programme de promotion du courtier pour l'année 2021**

Toronto, le 22 février 2021 – L'Association des courtiers d'assurances du Canada (ACAC) est heureuse d'annoncer que la Compagnie d'assurance Trisura Garantie (Trisura Garantie) a décidé de renouveler son soutien au Programme de promotion du courtier à titre de partenaire à part entière.

Le parrainage de Trisura Garantie aidera à soutenir la campagne de publicité diffusée à l'échelle nationale pour sensibiliser la population à la valeur importante que les courtiers d'assurances apportent à leurs clients – choix, conseils et défense des intérêts.

Cet investissement aidera également à la réalisation de plusieurs projets importants de l'ACAC en ce qui concerne les technologies novatrices, le perfectionnement professionnel et le plaidoyer auprès du gouvernement fédéral, plaidoyer qui doit continuer d'insister sur le maintien de la séparation entre les activités des banques et des assureurs pour protéger les consommateurs et favoriser un marché juste et concurrentiel.

« S'il y a une chose que la COVID-19 nous a apprise à Trisura Garantie, c'est bien le rôle important que les courtiers d'assurances jouent auprès des assurés et des assureurs et la valeur des services qu'ils offrent. Trisura Garantie aspire à fournir aux courtiers une expérience de collaboration exceptionnelle et à se positionner comme un partenaire accompli, et il va de soi que l'environnement actuel fait ressortir l'importance de cette mission primordiale, indique Chris Sekine, président et chef de la direction de Trisura Garantie. Nous croyons que le Programme de promotion du courtier de l'ACAC apporte un soutien essentiel aux courtiers d'assurances du Canada et nous nous félicitons cette année encore d'appuyer les efforts de l'association à titre de partenaire à part entière. »

« Aujourd'hui plus que jamais, on constate que les courtiers d'assurances ne ménagent aucun effort pour aider leurs clients. En renouvelant son soutien financier, Trisura Garantie reconnaît le rôle essentiel du courtier auprès des clients, et nous nous réjouissons de pouvoir compter à nouveau sur un tel partenariat », ajoute Peter Braid, chef de la direction de l'ACAC.

### **À propos de Trisura Garantie**

La Compagnie d'assurance Trisura Garantie (Trisura Garantie) est une société canadienne de cautionnement et d'assurance spécialisée ayant des bureaux partout au Canada. Elle propose des solutions personnalisées et une expertise par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers triés sur le volet. Trisura Garantie jouit d'une position unique pour gérer les risques du marché canadien en fournissant des cautionnements commerciaux, des cautionnements de contrat et des cautionnements pour promoteurs immobiliers. Elle fournit également l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, l'assurance contre les détournements et l'assurance de la responsabilité professionnelle, y compris l'assurance multimédia et l'assurance contre les cyberrisques, ainsi que des produits de garantie.

Trisura Garantie est une filiale de Trisura Group Ltd. (Groupe Trisura), fournisseur d'assurance spécialisée de premier plan qui exerce des activités à l'échelle internationale dans les segments de

marché suivants : cautionnement, solutions de gestion des risques, assurance d'entreprise et réassurance. Le Groupe Trisura possède trois principales filiales sous réglementation fédérale : Compagnie d'assurance Trisura Garantie, Trisura International Insurance Ltd. et Trisura Specialty Insurance Company. Le Groupe Trisura est coté à la Bourse de Toronto sous le symbole « TSU ».

### **À propos de l'ACAC**

L'Association des courtiers d'assurances du Canada, qui a été fondée en 1921, se veut le porte-voix national de plus de 38 000 courtiers en assurances de dommages, défendant à la fois les intérêts de ses membres et des consommateurs auprès du gouvernement du Canada. Le Programme de promotion du courtier a été lancé en 1988 pour promouvoir la valeur unique et le professionnalisme du courtier d'assurances auprès des consommateurs, des assureurs et des gouvernements.

-30-

### **Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Denys Bégin, directeur, Marketing et communications  
Association des courtiers d'assurances du Canada  
416-367-1831, poste 160, ou [dbegin@ibac.ca](mailto:dbegin@ibac.ca)  
<https://www.ibac.ca/?lang=fr>